

Procédure de transmission des obligations par le biais du Portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (PGAMR) Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Afin de procéder à la transmission des obligations par le biais du Portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (PGAMR), la municipalité doit avoir des accès clicSEQUR. Vous pouvez demander ces accès en consultant le lien suivant : <https://www.info.clicsequer.gouv.qc.ca/entreprises/inscription-clicsequer-entreprises/>

Pour accéder au portail (PGAMR), rendez-vous à l'adresse <https://www.portailmunicipal.gouv.qc.ca/sitepublic/> et sélectionnez « Se connecter ».



Identification au PGAMR : Inscrire les informations tel qu'indiqué.

Authentification de l'utilisateur

Saisie des données d'identification

Vous êtes maintenant à la page d'authentification de clicSEQUR destinée aux **entreprises**.

Assurez-vous que votre ordinateur a la **configuration nécessaire** pour vous permettre d'utiliser les services clicSEQUR.

Une fois authentifié, vous serez redirigé vers le site du ministère ou de l'organisme suivant : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation .

Code d'utilisateur*

* Champ obligatoire

(7 lettres et chiffres)

Mot de passe*

(8 à 12 lettres et chiffres)

Vous n'avez pas de code d'utilisateur ? **Inscrivez-vous !**

Vous avez oublié votre code utilisateur?

Vous avez oublié votre mot de passe?

[Continuer](#)

Tous les renseignements demandés sont **confidentiels**. Il vous revient de prendre toutes les mesures à votre portée pour utiliser les services dans des conditions de sécurité optimales.

Accédez au service de transmission des obligations sur votre page d'accueil du PGAMR : Cliquez sur « Transmission des obligations » dans la section Autres.

Mes services en ligne

Autres

☒ Transmission des obligations

Transmission des règlements de gestion contractuelle, des relevés de dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires et des codes d'éthique et de déontologie

Le PGAMR donnera ainsi accès à la page de transmission des obligations, à partir de laquelle il est possible de transmettre le règlement sur la gestion contractuelle, le relevé de dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires et les codes d'éthique et de déontologie

Procédure pour la transmission du code d'éthique et de déontologie

La page suivante permet de sélectionner le document à transmettre : Sélectionnez - « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Organisme municipal *

Type de document à transmettre *

Règlement de Gestion Contractuelle (RGC)

Adresse courriel de la personne responsable *

Règlement de Gestion Contractuelle (RGC)

Code d'éthique et de Déontologie des élus municipaux (CED)

Divulgateur des Intérêts Pécuniaires des membres du conseil (DIP)

Suivant

Après avoir sélectionné le document et cliqué sur « Suivant », une seconde page s'ouvrira. Vous devez à ce moment remplir le formulaire.

Lorsque le formulaire est rempli, vous devez transmettre les documents requis :

- Vérifiez les extensions de fichiers permises pour le transfert.
- Sélectionnez « Ajouter un document » et inclure un document.
- Au besoin, répétez l'opération pour chaque document à joindre au transfert.
- Une fois tous les documents ajoutés, cochez la case et cliquez sur « Transmettre ».

Documents *

Joindre une copie complète du nouveau règlement adopté, de l'avis public conforme à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et de l'avis public d'entrée en vigueur.

Seul les documents Word, Excel ou Pdf sont acceptés.

Ajouter un document

☐ En cochant cette case, je certifie que les documents ci-dessus sont conformes aux documents originaux et que je considère respecter les exigences de la loi. *

Précédent

Transmettre

Si vous n'arrivez pas à transmettre votre document, veuillez communiquer avec votre [direction régionale](#).

Une fois les documents transmis, un numéro de confirmation sera émis.



Transmission des règlements de gestion contractuelle, des relevés de dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires et des codes d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Votre avis

La demande a été transmise avec succès

La demande a été transmise avec succès à la direction régionale.

Votre numéro de confirmation est **2271244996**

Veillez prévoir un délai moyen de 4 semaines afin de recevoir une confirmation par courriel que votre dossier a été considéré complet ou incomplet par le Ministère. Cette confirmation parviendra à l'adresse courriel entrée dans le formulaire de dépôt de document. Pour toute question veuillez communiquer avec votre [direction régionale](#).

[Faire un autre transfert](#)

Affaires municipales
et Habitat
Québec

© Gouvernement du Québec, 2020

Un courriel de confirmation vous sera finalement envoyé lorsque votre direction régionale aura terminé l'analyse de votre dossier.